

TOURBES

fait son Nouveau
Marché de Noël

~~~~\*~~~~



Le « **Nouveau Marché de Noël** » de Tourbes est ouvert à tous les artisans et se veut être une vitrine des créations de Noël, une foire au gras et autres produits alimentaires festifs, sans oublier les idées cadeaux !

**Si vous souhaitez participer à cette 16<sup>ème</sup> édition,  
réservez-nous la date du SAMEDI 14 DECEMBRE 2019 !  
HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : de 11h00 à 20h30**

Le cœur de village offrira aux chalands des animations pour petits et grands toujours dans une ambiance festive et chaleureuse durant cette journée d'exception.

Des emplacements seront disponibles sous chapiteaux ou en extérieur, les exposants peuvent disposer, **SUR DEMANDE**, et sous certaines conditions, de tables (4m ou 2mx 0,80m) en quantité limitée.

Des bornes électriques sont également disponibles, merci de noter impérativement vos besoins sur le bon de réservation.

Les conditions de participation sont énumérées dans notre règlement général pour lequel nous vous demandons une attention particulière.

**Votre candidature ne pourra être prise en compte qu'à réception de votre chèque de réservation, de l'accusé de réception du règlement, de l'attestation d'assurance récente et du bulletin de réservation dûment complété.**

**La validation ou non de votre dossier vous sera confirmée par voie postale, électronique ou téléphonique au maximum 8 jours après réception du dossier.**

Pour des raisons d'organisation, nous vous demandons de nous répondre impérativement **avant le Lundi 4 Novembre 2019 17h00**, date butoir des réservations.

Ensemble, nous composerons pour cette fin d'année 2019, un marché de Noël digne des plus grands par sa convivialité, son originalité et la qualité de ses produits.

Bonnes Fêtes à toutes et à tous !

L'équipe organisatrice



TOURBES : Bulletin de  
réservation  
Marché de Noël du  
**14 décembre 2019**



Nom - Prénom ou Raison Sociale :

.....

Adresse postale :

.....

Tél et Email obligatoires :

Tél : .....

Email : .....

N° Registre des Métiers (si professionnel) :

.....

Produits Exposés (merci de détailler) :

.....  
.....

Electricité : oui / non (si oui prévoir rallonges et multiprises)

.....oui / non .....

Emplacement et dimensions en extérieur  
ou sous chapiteau

**en extérieur**

2m : 10€ - 4m : 20€..... →

.....

**sous chapiteau**

2m : 15€ - 4m : 30€ ..... →

.....

*Merci de libeller votre Chèque à  
l'ordre du  
**Trésor Public***

Si vous ne disposez pas de supports pour  
votre stand, merci de le préciser ci contre.  
Nous vous contacterons afin de trouver  
ensemble une solution adaptée.

.....Nbr de Tables →  2m       4m

.....Nbr de chaises →

....Nbr de grilles →

*Lu et approuvé*

Signature (et – ou) cachet :



**Commune de TOURBES**  
Accusé de réception du règlement  
Du **Nouveau Marché de Noël**

**A retourner en Mairie  
avec votre dossier dûment rempli.**

Je soussigné (e) \_\_\_\_\_

demeurant à \_\_\_\_\_

Département \_\_\_\_\_

reconnâit avoir pris connaissance du règlement du **Nouveau  
Marché de Noël 2019** et l'accepte (en particulier l'article 2).

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_/\_\_\_\_/2019

Signature

**Pièces jointes OBLIGATOIRES**

|                         |                          |
|-------------------------|--------------------------|
| Bulletin de réservation | <input type="checkbox"/> |
| Accusé de réception     | <input type="checkbox"/> |
| Règlement par chèque    | <input type="checkbox"/> |
| Attestation d'assurance | <input type="checkbox"/> |
| Photo Book              | <input type="checkbox"/> |

## N o u v e a u M a r c h é d e N o ë l d e T O U R B E S

### *Article premier :*

Le Marché de Noël est organisé par la Municipalité de **Tourbes**. Il a lieu dans le village le 1<sup>er</sup> dimanche du mois de décembre. Son entrée est libre et gratuite à tous les visiteurs. **Horaires d'ouverture au public : 11h00 à 20h30**

### *Article 2 :*

**Seuls les artisans-créateurs, individuels, associations et commerçants alimentaires ayant un rapport avec Noël peuvent prétendre à participer au Marché, ils doivent remplir un dossier de candidature. Les candidats ne correspondant pas à ces critères ne seront pas admis sur le marché. Seront exclus également les personnes se livrant à de l'incitation religieuse ou politique. La Mairie de Tourbes se réserve le droit de procéder à la fermeture des stands qui ne se conformeraient pas aux stipulations du présent règlement. Les exposants, ainsi expulsés, n'auraient droit à aucun remboursement. Les sommes versées resteraient acquises à la Mairie de Tourbes. De même que les exposants inscrits au marché de Noël qui ne se seraient pas présentés le jour de la manifestation se verraient retenir le montant total du droit de place (sauf cas de maladie, de force majeure ou à l'appréciation de la commission du Marché de Noël).**

### *Article 3 :*

La réception du dossier de candidature par la Mairie implique que l'exposant a eu connaissance du présent règlement général et l'accepte sans réserve. Merci de nous retourner l'accusé de réception du dit règlement avec votre dossier.

### *Article 4 :*

Les emplacements sont fixés par la Mairie de Tourbes. Après acceptation de son dossier par la commission, l'exposant reçoit par voie postale, électronique ou téléphonique une confirmation d'inscription avec son numéro d'emplacement.

### *Article 5 :*

L'exposant doit investir son emplacement réservé avec son propre équipement (tables, présentoirs, rallonges électriques, spots lumineux etc...). Si toutefois il n'en dispose pas, l'organisateur peut, sous certaines conditions, en faire le prêt.

### *Article 6 :*

Après installation, les véhicules sont appelés à être déplacés sur le parking réservé à cet effet.

### *Article 7 :*

La Mairie de Tourbes ne peut en aucun cas être tenue responsable des vols et dégradations qui pourraient avoir lieu dans l'enceinte du Marché. Il appartient à chacun de s'assurer contre ces risques.

### *Article 8 :*

Les exposants ne doivent pas obstruer les allées ni empêcher la circulation sur celles-ci ni gêner leurs voisins.

### *Article 9 :*

Les exposants sont tenus de connaître et de respecter les mesures de sécurité imposées par les pouvoirs publics ou éventuellement par la Mairie de Tourbes.

### *Article 10 :*

Outre l'assurance couvrant les biens exposés et plus généralement les éléments lui appartenant, l'exposant est tenu de souscrire, à ses frais, toute assurance couvrant les risques que lui-même encourt ou fait encourir à des tiers. L'organisateur est réputé déchargé de toute responsabilité à cet égard.

### *Article 11 :*

La Mairie de Tourbes prend toutes dispositions pour assurer le succès de la manifestation, notamment en attirant le maximum de visiteurs par une communication visuelle, par internet et par voie de presse.



## Pièces Obligatoires à nous renvoyer avant la date butoir (04.11.2019)

- Le bulletin de réservation dûment rempli et signé par vos soins
- L'accusé de réception du règlement
- Un chèque de réservation correspondant à l'emplacement désiré (Votre chèque doit être libellé à l'ordre du **Trésor Public.**)
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile
- Un photo-book de vos réalisations (par courrier ou mail : [mairie@tourbes.fr](mailto:mairie@tourbes.fr))

### Les thèmes à l'Honneur

- Les produits de **fabrication artisanale** pouvant constituer un cadeau de Noël
- Les **arts décoratifs** (sculpture, peinture, vitrail...)
- Les **produits alimentaires** proposés traditionnellement en périodes de fêtes (produits du terroir, spécialités régionales, confiserie.....)



### Infos Pratiques

#### **Où nous retourner le dossier :**

*Mairie de Tourbes  
Marché de Noël  
Place de la Mairie  
34120 Tourbes  
[mairie@tourbes.fr](mailto:mairie@tourbes.fr)*

#### Contact

**pour tous renseignements complémentaires,**  
s'adresser à :

**M. Michel VINCENT**

Délégué au Pôle Culturel en charge du Marché de Noël  
[2eme.adjoint@tourbes.fr](mailto:2eme.adjoint@tourbes.fr) / 06 75 07 75 29

### Les exposants

- Seuls les **artisans-créateurs, individuels, associations et commerçants alimentaires** ayant un rapport avec les fêtes de Noël seront susceptibles d'être inscrits au Marché de Noël de Tourbes.
- Des emplacements de parkings seront mis à la disposition des exposants, à proximité du lieu de marché, afin de faciliter l'installation et le démontage des stands.

